

Volume 5 N° 1  
Avril 1982

# L'ICEA

Bulletin de liaison de l'Institut canadien d'éducation des adultes



**SUR LE RAPPORT DE LA CEFA**

## **PREMIÈRES RÉACTIONS**

des syndicats · des groupes de femmes · des groupes populaires · des patrons · des responsables en éducation des adultes...



---

---

**« APPRENDRE »****à lire un long rapport**

---

---

Le rapport final de la CEFA, **APPRENDRE: UNE ACTION VOLONTAIRE ET RESPONSABLE**, n'est pas facile à avaler et à digérer: quelques 860 pages sans compter les annexes à venir, 430 recommandations qui reflètent le mandat extrêmement large de la Commission, une présentation "décloisonnée" du contenu qui incite le lecteur en quête d'information sur un sujet précis à voyager à travers l'ensemble du rapport. "Ce découpage décloisonné est à l'image du mandat et de la démarche de la Commission: il n'enferme pas dans sa propre dynamique chacun des univers et a l'avantage de refléter, sur un sujet donné, l'ensemble de la question". (CEFA, p. XXXIII).

De plus, le coût à l'unité et sa distribution parcimonieuse aux organismes (qui ont dû pour la plupart se rabattre sur l'abrégé) sont loin de favoriser l'appropriation de son contenu par les premiers intéressés: usagers de l'éducation des adultes, éducateurs, organismes et intervenants de tout ordre.

Convaincu que l'orientation et les recommandations de la CEFA constituent un apport de première importance dans la conjoncture actuelle de l'éducation des adultes, l'ICEA a voulu rendre compte des réactions des organismes concernés. Les commentaires qui s'en dégagent devraient faciliter le décodage, la lecture critique du rapport et permettre ainsi d'identifier des pistes d'action.

Deux mises en garde s'imposent. Les thèmes que nous abordons sont loin de rendre compte de tous les éléments de la problématique de la CEFA. Dans un premier temps cependant, ils semblent amorcer et polariser les débats dans les groupes. D'autre part, ces derniers n'ont généralement pas adopté de positions officielles sur le sujet. Nos informations proviennent de plusieurs sources: enquête téléphonique, compte-rendus de journées d'étude tenues par l'ICEA à Montréal et à Québec, communiqués de presses, etc. Nous disposons donc d'indications sur des pistes de débats plutôt que des positions définitives.



## FORMATION DE BASE ET ALPHABÉTISATION

Le regroupement des groupes populaires en alphabétisation a fait connaître publiquement ses réactions aux recommandations de la CEFA. Il se félicite d'abord du fait que celles-ci constituent un pas majeur dans la perspective de la démocratisation de l'éducation des adultes au Québec. L'objectif de la réduction des inégalités d'accès à l'éducation et la priorité accordée aux populations les plus démunies amènent la CEFA à reconnaître le droit de tout adulte à une formation de base gratuite et à lui garantir l'exercice de ce droit par une banque de 13 ans de formation.

4. *Que l'on garantisse aux adultes, en vertu de ce droit, l'équivalent de 13 années de formation, acquises en milieu scolaire ou ailleurs, de façon formelle ou autrement.*

Mis à part les représentants patronaux, tous les organismes qui se sont prononcés sur la formation de base se sont déclarés massivement favorables à l'orientation de la CEFA. C'est le cas particulièrement des centrales syndicales, de l'UPA, d'organismes de la vie associative (AFEAS, Fédération des femmes du Québec, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec), du Conseil du statut de la femme, d'organismes du milieu scolaire tels l'Association des coordinateurs de l'éducation des adultes des cégeps du Québec (ACEACQ) et la Table des responsables des services de l'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec (TREAQ).

De plus, les groupes alpha jugent positif que la Commission ait développé sa problématique à partir des besoins des adultes. L'analphabétisme constitue un

problème tel qu'il nécessite des mesures prioritaires. La Commission reconnaît la valeur du travail d'alphabétisation effectué depuis 10 ans par les organismes d'éducation populaire. Elle préconise leur développement et elle leur réserve un rôle important dans l'éventail des mesures proposées pour remédier à ce problème.

Ceux-ci ont par ailleurs un certain nombre de réticences et d'interrogations. La CEFA distinguerait de manière trop formelle les analphabètes complets (moins de 5 ans de scolarité) et les analphabètes fonctionnels.

*"Quant aux analphabètes complets, on utilise le plus souvent le critère de cinq années de scolarité ou moins pour les dénombrer. (...) De même on utilise aussi des indices tels que la classe sociale, la région, l'âge, la langue maternelle et l'origine ethnique pour les repérer et tenir compte de leurs spécificités." (tiré du rapport, p. 100)*

Une perception réductrice du phénomène de l'analphabétisme l'amènerait à établir des projections irréalistes en terme de campagne d'alphabétisation: le rapport sous-estime le nombre des analphabètes complets (notamment ceux qui sortent de l'école) et sur-estime le nombre de ceux qui s'inscriraient à court terme dans de telles activités. Il faudrait donc reviser la durée et l'étalement dans le temps de la campagne et revoir en conséquence les prévisions financières s'y rattachant. Les groupes alpha évaluent également dans leur communiqué que, dans l'esprit d'une politique de décentralisation, "le caractère national de la campagne devrait être con-

sidérablement atténué au profit des actions locales".

7. *Que, dans le cadre des objectifs poursuivis sur le plan national pour cette action prioritaire, chaque région se dote d'un plan compatible avec sa réalité, et à la définition duquel les diverses ressources scolaires, communautaires et de l'entreprise auront été associées pour identifier le cadre, les activités et les méthodes de la campagne d'alphabétisation et de la mission de formation de base.*

A propos des ressources humaines rattachées à la campagne, ils croient déceler la volonté de "minimiser le plus possible les dépenses en utilisant au maximum le bénévolat et le "cheap labor" (mise à contribution des chômeurs et des retraités)", et insistent sur le fait que ce travail nécessite des compétences et une formation spécifiques.

10. *Que l'on explore les moyens d'associer des jeunes adultes et des personnes à la retraite à cette mission, lesquels pourraient choisir, en y étant préparés, de devenir alphabétiseurs ou personnes-ressources en formation de base.*

De plus, il y aurait avantage à retravailler l'articulation entre la formation de base, la formation générale et l'alphabétisation.

\* toutes les notes en italique proviennent du rapport de la Commission d'Etude sur la Formation des Adultes, Apprendre, une action volontaire et responsable, Gouvernement du Québec, Montréal, février 1982. Le document est disponible au coût de \$19.50 l'unité à l'Editeur Officiel du Québec au Complexe Desjardins à Montréal. On peut se procurer gratuitement l'abrégé de 44 pages en s'adressant au Secrétariat du développement culturel, 875 Grande-Allée à Québec (418-643-5791).

## **L'ÉDUCATION**

## **POPULAIRE**

## **AUTONOME:**

## **APPRENDRE**

## **À SE PRENDRE**

## **EN MAIN**

*( ) la vaste mission portant sur la formation de base sera l'occasion d'articuler l'alphabétisation à la formation de base, et celle-ci à la formation générale. En ce sens, les objectifs actuels de la formation générale (pas assez précis, trop liés à la diplomation et aux disciplines reconnues pour obtenir un D.E.S. et rencontrer les préalables scolaires des niveaux supérieurs ou des spécialisations) devront être remis en question à la lumière des orientations dans le domaine de la formation de base. De la même façon, les lacunes de la formation de base des jeunes, devront être abordées."*

*(Tiré du rapport p. 102)*

Il en résulterait possiblement un partage plus clair des responsabilités et des rôles respectifs des institutions publiques et des organismes volontaires. Le regroupement a toujours favorisé le respect et le développement des deux réseaux, entendus sous l'angle de la complémentarité. En vertu de ce principe, il s'inscrit en désaccord avec le rôle limité que la CEFA réserve aux commissions scolaires dans la lutte contre l'analphabétisme. L'ICEA souhaite également que les services publics d'éducation des adultes assument à cet égard des fonctions plus importantes et plus décisives, invoquant que les organismes volontaires d'alphabétisation ne veulent pas servir de suppléance à bon marché.

Rappelant la crise financière que traversent les groupes alpha actuellement, ceux-ci incitent le ministre responsable du dossier à se prononcer sur la priorité proposée à l'alphabétisation dans le cadre de la mission "formation de base", et à préciser les ressources qui y seront affectées en 1982-83.

Sur la question de l'éducation populaire autonome, nous disposons actuellement des premières réactions des responsables du MEPACQ, anciennement le Comité de coordination des OVEP, de même que des commentaires issus des journées d'étude de l'ICEA à Québec et à Montréal. Le point de vue des organisations de femmes sera traité de façon spécifique.

Le document de la CEFA reconnaît les mouvements et organismes de la vie associative comme d'authentiques porteurs de l'action éducative au Québec. La CEFA soutient le principe de l'autonomie de ces groupes et encourage les démarches de promotion collective. Elle indique que ce milieu a fait preuve d'une grande capacité d'innovation et de créativité au plan pédagogique et qu'il pourrait être amené à jouer un rôle significatif à l'intérieur de la mission prioritaire de la formation de base. Ainsi les recommandations 336 à 341 s'avèrent fidèles à l'esprit des revendications des OVEP.

Les opinions se rejoignent pour déplorer toutefois un programme de financement insuffisant et surtout fort incertain. Un minimum de \$ 12.5 millions, calculé en fonction d'un pourcentage de 5% du budget global consacré à l'éducation des adultes en 1980-81 serait affecté à ce secteur.

398. Qu'un pourcentage de 5% du budget consacré directement à l'organisme central de l'éducation des adultes soit obligatoirement affecté à ce programme. (Le budget de l'organisme central est actuellement estimé à 250 \$ millions, ce qui réserverait un minimum de 12.5 \$ millions aux organismes d'éducation populaire).

L'évaluation du MEPACQ se fonde sur les faits suivants: 1) les demandes des OVEP l'an dernier se chiffraient à \$17. M.; 2) il est prévisible que le volume des demandes soit à la hausse suite à la reconnaissance de la valeur et du rôle spécifique de ces activités éducatives; 3) une partie des fonds de ce programme pourrait être consacrée à des organismes de soutien pédagogique et de recherche et pourrait éventuellement servir à financer le coût de fonctionnement du comité consultatif national; 4) toutes ces prévisions se basent sur l'hypothèse du rapatriement et de l'utilisation des fonds fédéraux, hypothèse fort aléatoire. Sur le plan du financement de l'éducation populaire, plusieurs organismes regrettent également que la CEFA n'ait pas retenu l'obligation de consacrer 10% des fonds de formation en entreprise à la formation syndicale. Des activités de ce type peuvent toujours être financées mais elles nécessitent l'accord des deux parties. Il semble que le débat le plus complexe se situe autour de la participation des organismes de la vie associative aux structures régionales et nationales proposées par la CEFA. Le mouvement a traditionnellement développé une attitude plutôt défensive face à toute structure "participative". On craint généralement de se faire noyer, de ne pas "faire le poids" face, par exemple, aux institutions scolaires qui disposent de davantage de ressources.

425. Que le C.R.E.A. bénéficie d'un budget lui assurant une infrastructure administrative légère lui permettant d'assumer ses fonctions et son rôle de coordination; que ce budget prévoie une compensation financière (jetons de présence et frais de déplacement) pour les représentants des milieux y siégeant, et que des services minimaux de secrétariat leur soient assurés.

Les institutions scolaires ne vont-elles pas chercher par ailleurs à s'ingérer en éducation populaire en constituant de toutes pièces, comme c'est déjà le cas en alphabétisation, des groupes "d'éducation populaire" qui pourront bénéficier des fonds alloués aux OVEP? Dans le domaine de la formation de base, on appréhende une nouvelle forme de récupération institutionnelle de l'éducation populaire. C'est dans ce cadre qu'on insiste pour définir le rôle de complémentarité des OVEP.

D'autres intervenants soulignent les limites d'une position strictement défensive en cette matière et s'interrogent sur les conditions d'une participation efficace. Les expériences de concertation réalisées jusqu'ici dans diverses régions du Québec ne semblent pas concluantes. Le rôle dévolu au comité consultatif national concorde toutefois avec une revendication maintes fois répétée des OVEP: celle de contrôler la définition des critères d'éligibilité au programme de financement.

339. Qu'un comité consultatif national composé de représentants de ces organismes d'éducation populaire définisse les critères d'éligibilité au programme de financement et recommande les organismes conformes à ces critères.

Par contre, on est confronté ici au problème de la représentativité des divers organismes regroupés dans le milieu de la vie associative. Des orientations et des pratiques fort différentes devront coexister dans ce comité. Quelle va être la part de représentation des groupes qui s'identifient à une perspective de promotion collective et de transformation sociale?

"La vie associative, notamment celle que l'on retrouve en éducation des adultes, est multiforme et multidimensionnelle. On y trouve des regroupements spontanés qui naissent autour d'un projet ou d'un problème, des organismes sectoriels oeuvrant sur des terrains, tels que le logement, la condition féminine, les droits sociaux, la solidarité internationale, la santé, l'alimentation, la famille, les religions, l'aménagement du territoire, l'écologie, etc. D'autres se définissent à partir de groupes sociaux spécifiques, tels que le mouvement syndical, le mouvement coopératif, les personnes handicapées, les personnes analphabètes, les personnes âgées, les fermières, les diverses communautés ethniques, les jeunes adultes, etc. Enfin, d'autres s'identifient comme étant des organismes de services locaux ou communautaires, tels les media communautaires, les centres de documentation, les garderies, les cliniques populaires et les coopératives de toutes sortes"

(tiré de l'abrégié, p. 25)

Voilà sommairement en quels termes s'enclenche le débat. A l'heure actuelle, il est prématuré de parler de pistes d'action. L'ensemble des questions soulevées par le MEPACQ seront soumises à la consultation régionale en prévision de l'assemblée générale du 17 avril d'où devra émerger une position officielle et des éléments de stratégie.

# LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ OU COMMENT TRANSFORMER L'ÉCOLE

En analysant la nécessaire transformation des pratiques en éducation des adultes, la Commission Jean fait état des multiples résistances à ce mouvement qu'offre le cadre universitaire: dominance du modèle pédagogique scolaire et magistral, promotion individuelle à travers les seules voies de la diplomation et de l'enseignement crédité, freins à l'ouverture et à la démocratisation, par conséquent difficile accès pour la communauté environnante aux ressources universitaires, maintien et même renforcement des clientèles traditionnellement privilégiées.

Dans ce contexte, les services à la collectivité sont identifiés comme un des lieux stratégiques où se jouent la démocratisation de l'école et notamment celle de l'université.

**229.** *Que les services à la collectivité des diverses institutions scolaires soient définis comme une dimension fondamentale de leur mission, comme soutien aux activités des organismes de promotion collective, et que cette mission soit officiellement inscrite dans le mandat de toutes les institutions scolaires.*

Le développement et la multiplication de ces interventions constituent un facteur

majeur de changement des pratiques pédagogiques. La confrontation avec les besoins du milieu entraîne une nouvelle définition du rôle des institutions d'enseignement et du rôle des éducateurs. Elle suscite innovations et expérimentations sur le plan du contenu comme des méthodes de formation.

Le secteur de la promotion collective doit donc être légitimé et garanti par l'attribution, dans toute institution d'enseignement, d'une enveloppe minimale de 2% du budget de fonctionnement.

**405.** *Que les institutions d'enseignement (universités, cégeps et commissions scolaires (pour la partie de leur budget consacrée au niveau secondaire)) soient tenues, par loi ou règlement, de consacrer une enveloppe minimale de 2% de leur budget de fonctionnement à l'accomplissement de la mission des services à la collectivité*

Les groupes d'usagers et les artisans des services à la collectivité de diverses institutions se sont déclarés satisfaits des recommandations mises de l'avant par la Commission Jean. Les idées sont généreuses mais on reproche cependant à la CEFA d'avoir sous-estimé les difficultés majeures

auxquelles est confronté ce secteur. D'une part, les effets des coupures budgétaires sont tels qu'ils compromettent dans certains cas la survie même des services existants. D'autre part, la bataille à livrer à l'intérieur même des institutions pour sauvegarder et défendre la légitimité de ces pratiques aurait exigé, de la part de la Commission, une argumentation de poids pour fonder davantage ses recommandations. Dans cet esprit, la Commission aurait dû signaler et expliciter, entre autres, l'impact du développement des services à la collectivité sur sa mission de formation de base.

Convoqués par l'ICEA à une journée d'étude portant sur la situation des services à la collectivité le 5 mars dernier, les participants ont unanimement reconnu à la fois l'importance du support accordé par ces services aux groupes et organismes dans différentes régions du Québec et la gravité de la crise qu'ils traversent.

On s'est entendu pour promouvoir la diffusion du rapport de la Commission Jean et tenir des soirées d'information dans les régions. Il fut également question d'organiser la lutte pour le maintien des services existants et leur développement. Au plan local et régional, une concertation active entre groupes, usagers et intervenants devra se manifester pour résister à toute détérioration des services. Au plan national, la mise sur pied d'un réseau "léger" d'information et d'échange aurait pour effet de favoriser la défense et la promotion de la mission des services à la collectivité.

## L'ÉDUCATION DES ADULTES UN AUTRE LIEU DE DISCRIMINATION ENVERS LES FEMMES

Les organismes consultés sur cet aspect ont particulièrement souligné la difficulté de "traiter" avec le rapport de la CEFA: énormité, nombre de recommandations, diffusion restreinte, format et coût à l'unité, mais aussi manque de temps et de disponibilité à l'intérieur des groupes (cette réalité est davantage vécue dans le milieu de la vie associative). Par exemple, Action-travail des femmes s'oppose actuellement à la fermeture de centres de recyclage des adultes au niveau secondaire. Sa priorité est de réagir sur ce terrain et le groupe estime que ces coupures ne laissent pas présager une volonté politique favorable.

Néanmoins, les organismes adhèrent aux principes énoncés et à la philosophie de base du rapport. On signale en particulier les recommandations visant à abolir la discrimination sexiste dans l'accès à l'éducation des adultes.

*43. Qu'on assure aux femmes des possibilités égales de développement personnel et professionnel, entre autres, par une "désexisation" des services d'orientation et d'information, par une "désexisation" également des normes d'admission, des contenus et des structures de formation.*

L'analyse de la CEFA concernant les difficultés d'accès à la formation des femmes à l'emploi, des femmes à la maison et des bénévoles rejoint les intérêts et les revendications de ces groupes. Ceux-ci endossent les propositions touchant l'action positive et la reconnaissance des acquis non-scolaires mais il se questionnent sur les mécanismes d'application.

*48. Que des mesures d'action positive envers les femmes soient adoptées en ce qui concerne l'accès à des activités de perfectionnement au travail, notamment celles des catégories d'emplois habituellement laissées pour compte.*

Le Conseil du statut de la femme en particulier se demande si les mesures d'action positive vont présenter un caractère obligatoire ou non. Visent-elles uniquement les femmes à l'emploi? Le Conseil remarque que la CEFA a plutôt évité de trancher sur ces questions essentielles. La reconnaissance des acquis d'expérience, particulièrement pour les bénévoles et les femmes à la maison est une mesure d'accès vitale, mais là encore des modalités concrètes seraient à préciser.

*222. Que l'on étudie les façons de reconnaître, sous la forme de crédits ou autrement, les acquis des bénévoles, l'expérience et les connaissances acquises par les femmes dans la gestion de leur foyer, afin de faciliter leur inscription à des programmes de formation.*

Comment éviter également que les "crédits d'éducation continue" capitalisés dans le cadre de la formation par projet, ne soient qu'une "monnaie de singe"?

*221. Que l'évaluation et la reconnaissance des apprentissages sous forme d'un "crédit d'éducation*

*continue" soient faites par l'organisme d'enseignement dispensant l'activité; et que l'attestation officielle du crédit d'éducation soit délivrée au nom du C.R.É.A. et reconnue par l'organisme central.*

Le rapport fait état des changements technologiques qui affectent et vont affecter encore davantage les femmes dans un proche avenir. Existe-t-il des garanties à la sécurité d'emploi des femmes en terme de recyclage par exemple? C'est à voir.

*321. Que le comité de formation accorde une attention toute particulière aux besoins de formation des employé(e)s touché(e)s par des changements technologiques.*

On aurait souhaité, du côté du CSF, que le rapport reconnaisse les besoins spécifiques des femmes en ce qui a trait à des services d'accueil et de référence et y joigne les recommandations appropriées. La Fédération des femmes du Québec, pour sa part, insiste pour que les éducateurs d'adulte reçoivent une formation qui les sensibilisent aux problèmes spécifiques des femmes et les amène à transformer en conséquence leurs pratiques pédagogiques. La Fédération est particulièrement sensible aux propositions qui valorisent le travail d'éducation des organismes de la vie associative. Elle appuie fortement le développement de la mission des "services à la collectivité". L'utilisation des locaux, ressources et équipements publics correspond à un réel besoin. Il en est de même de la concertation régionale. L'enseignement à distance répond quant à lui à la volonté d'anonymat de bien des femmes en ce domaine.

Le CSF entend évaluer plus à fond certaines questions comme les répercussions sur les femmes d'un "service communautaire volontaire".<sup>6</sup>

*III. Que, tout en visant de façon prioritaire les 18-30 ans, ce service soit étendu progressivement à des volontaires plus âgés et sans*

*emploi: victimes des mises à pied, responsables de familles monoparentales, prématurément retraités, etc.*

Il faudrait éviter de former là un nouveau ghetto féminin d'une main-d'oeuvre à bon marché qui compenserait des services publics. Les mesures de financement des individus, du type "crédit d'impôt négatif" et autres, doivent être de nature à favoriser un plus grand accès des femmes à la formation.

*384. Que les dépenses payées par l'adulte aux fins d'éducation soient déductibles de l'impôt à payer (incluant l'ouverture au crédit d'impôt négatif), dans une proportion à déterminer, laquelle n'entraînera pas de perte de revenus pour l'État par rapport à la méthode actuelle.*

On aurait par ailleurs souhaité que des formules précises garantissent la représentation et la participation des femmes aux diverses structures de l'éducation des adultes.

Au Conseil, on a élaboré une hypothèse de travail quant au rapport de la CEFA. Un comité a été formé qui aura éventuellement le mandat de produire un document d'analyse pouvant servir d'outil d'animation auprès de tous les groupes concernés par la situation des femmes. Le CSF fera connaître publiquement ses réactions avant l'été.

Le conseil exécutif de l'AFEAS a l'intention d'étudier le rapport dans les plus brefs délais, en dépit des difficultés soulignées précédemment. L'analyse du prochain budget du gouvernement éclairera les intentions de ce dernier au sujet de l'éducation des adultes. Les groupes devront en tenir compte dans leur stratégie.

La Fédération des femmes du Québec faisait paraître récemment un bref communiqué résumant ses positions face au rapport de la CEFA. Selon la responsable du dossier, il est primordial d'assurer le suivi de cette politique à toutes les étapes de sa mise en place. Les organismes pourront, à cet égard, être amenés à conjuguer leurs efforts et leurs moyens de pression.

# DES DÉFIS DE TAILLE À RELEVER

## dans le secteur de la formation reliée à l'emploi

Le vaste domaine de la formation reliée à l'emploi (expression que la CEFA préfère à la formation "professionnelle") est analysé sous plusieurs angles par la Commission: tendance actuelle des marchés de travail, pronostics et orientations des politiques fédérales en formation professionnelle, inégalités d'accès et discrimination, pratiques de formation en entreprise, rôle et statut des éducateurs, participation à la formation en milieu de travail, etc. Il est difficile de brosser à l'heure actuelle un tableau succinct des réactions des multiples organismes concernés par le sujet. Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil du patronat et la Chambre de commerce du Québec se sont rapidement et sommairement prononcés "contre le rapport Jean".

---

*"En plus de proposer la création d'un autre gros ministère de l'Éducation, appelé Office de l'éducation des adultes, la Commission reprend son projet d'une taxe sur la masse salariale, de comités paritaires d'entreprises sur la formation des adultes, du congé éducation et d'une bureaucratisation de tout le domaine de la formation professionnelle."*  
(Communiqué du CPQ et de la Chambre de Commerce du Québec, Le Devoir, 2 mars 1982)

---

Les syndicats, quant à eux, ont enclenché des mécanismes d'étude et de consultation et ne sont pas en mesure pour le moment de faire connaître leurs positions of-

"La formation reliée à l'emploi constitue l'un des rouages essentiels de toute politique de démocratisation de l'éducation des adultes, à ce titre, elle réclame la participation de tous les partenaires concernés. Ce n'est qu'à cette condition que pourront se concrétiser et prendre racine nos volontés de changement. En ce qui concerne plus particulièrement la formation reliée à l'emploi, deux défis sont à relever: enrichir cette formation et l'élargir à d'autres horizons que celui de la tâche immédiate."

ficielles. Notre petite enquête-maison nous indique plutôt des pistes de réflexion et de questionnement. Nous ferons part également des propos recueillis auprès d'un responsable de l'UPA et de certains intervenants du milieu scolaire. Les commentaires portant sur la situation des femmes dans ce secteur ont été rapportés précédemment.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que le mouvement syndical est massivement en accord avec les principes généraux qui sous-tendent le rapport de la Commission Jean. On souscrit particulièrement aux objectifs suivants: une conception élargie et décloisonnée de la formation reliée à l'emploi; une volonté de démocratiser la formation en milieu de travail, en premier lieu en garantissant pouvoir et contrôle des travailleurs et travailleuses sur leur formation, en établissant des mesures de lutte (action positive, formation de base) contre les inégalités

d'accès à cette formation et la discrimination; l'obligation pour le patronat de financer un fonds de formation en entreprise géré paritairement; la dénonciation des politiques fédérales de formation de la main-d'oeuvre et l'urgence d'une politique québécoise en cette matière; la reconnaissance des acquis non-scolaires, etc. A cette étape-ci, les recommandations portant sur la participation à la formation en milieu de travail (#310 à #324) n'ont pas subi de critiques formelles.

Certaines positions de la CEFA sont par ailleurs réprochées de façon à peu près unanimes. Ainsi, les mesures préconisées en terme de congé-éducation demeurent nettement en deça de l'objectif d'un congé-éducation payé réclamé depuis plusieurs années par les syndicats.

---

88. *Que les démarches nécessaires soient entreprises pour que soit ratifiée la convention no 140 de l'Organisation internationale du travail portant sur le congé-éducation.*

---

89. *Que soit reconnu, dans la Loi sur l'éducation des adultes, le droit du travailleur et de la travailleuse, à temps partiel ou à temps complet, de s'absenter sans solde de son travail pour des fins de formation, suivant les modalités définies par le comité de formation.*

---

De nombreux aspects du rapport font toujours l'objet d'études et de débats. Chacun est ici amené à réagir en fonction de son secteur d'interventions et de ses champs d'intérêts spécifiques. En voici quelques éléments.

La CEFA attribue aux institutions publiques d'enseignement un rôle majeur dans la politique de l'éducation des adultes mais elle lui refuse toute situation de monopole et s'attache plutôt à reconnaître et valoriser les fonctions éducatives de tous les milieux de la société y compris bien sûr les milieux de travail. Certains se déclarent absolument en accord avec cette optique alors que d'autres, par souci d'assurer la qualité et la transférabilité de la formation, assument que, mis à part le "training" qui relève de la responsabilité de l'entreprise, la formation reliée à l'emploi doit être dispensée par l'école.

Des intervenants du milieu scolaire (TREAQ) se réjouissent du fait que la Commission ait réajusté son tir quant à la contribution positive de l'école à l'ensemble du développement de l'éducation des adultes. Ils soulignent cependant que malgré les attentes exprimées à cet effet, le rapport n'est pas suffisamment explicite en ce qui concerne les liens entre CREA et institutions scolaires. Va-t-on assister à une bureaucratisation accrue? Les structures internes au réseau public vont-elles subir des modifications substantielles?

---

*364. Que le conseil d'administration de chaque C.R.É.A. soit composé majoritairement des représentants issus du milieu et minoritairement des représentants d'organismes publics d'éducation des adultes.*

*365. A) Que soient créées des commissions des mondes du travail, de la vie associative, de la vie culturelle et sociale, chargées:*

- a) d'assurer la participation de ces milieux;*
- b) de faire le lien avec les institutions publiques d'éducation;*

*c) de conseiller le conseil d'administration de chaque C.R.É.A.;*

*B) que les institutions éducatives dûment mandatées soient représentées au sein de chaque commission existante;*

*C) que ces commissions soumettent leur rapport au conseil d'administration du C.R.É.A..*

---

Un autre aspect de cette problématique concerne le rôle et le statut des éducateurs d'adulte. Cette question est abordée au moins sous 2 angles bien que non-exclusifs: celui des pratiques pédagogiques des éducateurs et celui de leurs conditions de travail. Les expériences de formation des syndicats les ont amenés depuis plusieurs années à interroger les méthodes pédagogiques. On est davantage porté à concevoir l'éducateur comme un animateur et non comme un maître qui dispense le savoir. Certains adhèrent donc au parti-pris de la CEFA en faveur de l'autonomie et du pouvoir des adultes sur leur formation. Cette approche peut contrarier certaines pratiques et conceptions plus traditionnelles en matière d'éducation.

La question du statut des éducateurs d'adulte interpelle particulièrement la CEQ qui sera très bientôt engagée dans les négociations du secteur public. Préoccupée par la sécurité d'emploi dans cette période de coupures et par les conditions de travail de ces travailleurs et travailleuses, elle s'inquiète des propositions de la CEFA qui, selon elle, préconisent le "double emploi" ou la politique du "side line". Actuellement, le statut de chargé de cours ou d'enseignant à la leçon est largement majoritaire dans le secteur scolaire.

---

*276. Que dans la dynamique de cette transformation, les organismes publics d'enseignement dispensant les services éducatifs aux adultes prévoient l'engagement d'un certain nombre d'éducateurs d'adultes permanents, noyau stable à dimension*

*variable, selon le type de services offerts et la densité de la population à qui offrir des services.*

---

*281. Que, à l'emploi permanent de ce noyau d'éducateurs d'adultes, s'ajoutent des mesures visant à obtenir le concours de toute personne capable de participer, de façon occasionnelle, gracieuse ou rétribuée, à différentes activités d'éducation des adultes.*

---

Il est prévisible que des désaccords surgiront sur ce terrain dans le cadre des prochaines négociations, comme semble l'indiquer l'opinion émise par l'Association des coordonnateurs de l'éducation des adultes des cégeps du Québec dans son communiqué de presse paru à la suite du rapport de la Commission Jean: "le poids des conventions collectives actuelles et la tentation que pourraient avoir les syndicats de revendiquer pour les enseignants du régulier une priorité d'emploi en éducation des adultes menace la nécessaire souplesse du rôle de formation et le caractère distinct de l'éducation des adultes et ce nonobstant toutes les précautions contenues dans le rapport".

Sur le plan du financement, la CEQ remet en question le principe de redistribution et de transfert de fonds qui soutient les recommandations de la CEFA.

---

*408. Que les ressources humaines et financières dégagées de la mission d'éducation des jeunes, suite à la réduction de leur nombre dans le système scolaire, soient transférées à la mission d'éducation des adultes, sans remplacer les ressources humaines déjà en place dans le secteur de l'éducation des adultes.*

---

Où prétend-on aller chercher des fonds? Y aurait-il contradiction ou incohérence dans le rapport entre d'une part les intentions

généreuses déclarées et d'autre part les pratiques financières préconisées? La CEQ s'oppose également aux propositions touchant le perfectionnement des maîtres. Dans les milieux syndicaux, on est généralement sceptique quant à la possibilité de rapatriement des fonds fédéraux. Certains s'interrogent par ailleurs sur l'impact possible dans les négociations de la contribution obligatoire des patrons de 1,5% de la masse salariale à la formation. Il ne serait pas étonnant que ceux-ci cherchent à transférer ce coût aux travailleurs et travailleuses. Les charpentiers-menuisiers à la FTQ avaient particulièrement talonné la CEFA pour qu'elle propose des solutions appropriées aux multiples problèmes d'apprentissage. A prime abord, ils sont insatisfaits du résultat: les travailleurs n'ont aucun contrôle sur l'application des formules d'apprentissage et il n'est pas évident, selon eux, que les comités sectoriels régionaux vont se distinguer des Commissions de formation professionnelle tant décriées.

---

101. À la majorité des voix  
*Que les systèmes d'apprentissage des métiers soient réévalués en fonction des exigences de l'acquisition de ces métiers et en fonction de la protection du public plutôt que dans une perspective de contingement.*

---

A l'UPA, on est très généralement favorable au contenu du rapport. Des interrogations persistent néanmoins sur le fonctionnement des CREA (il ne faut surtout pas que ceux-ci reproduisent le fonctionnement des CFP et développent une telle lourdeur bureaucratique) et plus encore sur celui des comités sectoriels régionaux touchant l'agriculture. Ces comités constituent le moyen privilégié par lequel les producteurs agricoles peuvent régler leurs problèmes de formation. Mais on ne sait pas de quels fonds ils pourront disposer, quel type de fonctionnement devront-ils adopter, quels mécanismes leur garantiront l'accès, par exemple, aux programmes de formation de base.

Une autre question suscite des discussions dans tous les milieux: celle du rattachement de l'Office à un ministère d'Etat ou à un ministère sectoriel, soit l'Education ou le Travail. Selon les pratiques et les sensibilités de chacun, on privilégie une formule plutôt qu'une autre, mais les dés ne sont pas encore jetés.

---

351. *Que cet organisme soit rattaché à un ministère d'Etat qui pourrait être, dans une perspective de développement du potentiel humain, un ministère du Développement des ressources humaines.*

352. *Que ce ministère d'Etat coordonne directement les ministères sectoriels dont la responsabilité est spécifique quant au développement des ressources humaines, soit l'Education, l'Immigration et l'organisme provincial de l'éducation des adultes, et que ces ministères soient membres d'un Comité ministériel de l'Education permanente.*

---

Dans l'ensemble, les organismes sont dans une phase d'étude et des réactions officielles au rapport de la Commission Jean sont prévisibles à moyen terme.

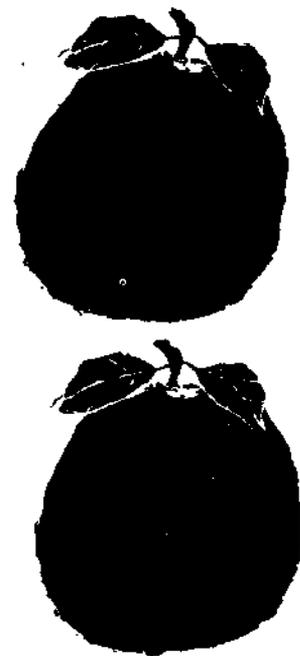
A l'UPA, on s'attend à une prise de position vers la mi-avril dans "La terre de chez nous". On mise sur le dynamisme des régions pour prendre en charge localement le rapport. Certaines fédérations ont entrepris leur propre analyse. Une assemblée provinciale est envisagée en mai pour faire le point et élaborer un plan d'action.

Un comité provincial à la CEQ étudie le document de la CEFA en rapport avec les futures négociations. Les instances politiques ne devraient pas se prononcer avant la fin d'avril. A l'Alliance, le travail de déblayage va bon train également.

La FTQ entend se prononcer éventuellement au début d'avril. Un document-synthèse d'une vingtaine de pages produit

par le service d'éducation des Métallos devrait grandement faciliter les débats aux diverses instances de la centrale. Au CTM, on pourrait envisager des sessions d'étude à l'aide de cet outil de travail. Le Conseil régional des métiers de la construction, quant à lui, se réunit d'ici le 15 avril et compte faire connaître publiquement ses positions.

A la CSN, diverses instances se sont saisies du dossier. Un comité de travail est convoqué et doit rendre compte de ses délibérations au Conseil confédéral d'avril qui se prononcera alors officiellement. A la FNEQ, une équipe de travail s'affaire également. Dans un premier temps, en terme de stratégie, la CSN entend pousser concrètement les recommandations qu'elle avançait dans son mémoire à la CEFA: promouvoir en tout premier lieu la mise sur pied de comités de formation syndicaux à la base, réclamer des congés-éducation payés par le biais des négociations, susciter dans les régions des regroupements de syndicats aptes à faire pression pour obtenir des services des institutions scolaires.



## le talon d'Achille de la CEFA: **LE FINANAGEMENT?**

Le chapitre traitant du financement de la politique de l'éducation des adultes constitue, d'après une majorité de commentaires, le talon d'Achille de la CEFA. Les inquiétudes sont grandes à ce sujet: on constate que le gouvernement québécois continue de sabrer ici et là en éducation, et on craint qu'en ce domaine, les recommandations financières de la Commission ne proposent pas les moyens suffisants pour la mise en oeuvre d'une politique de démocratisation et de développement de l'éducation des adultes. Quelques éléments-clés du projet de financement de la CEFA sont ici résumés. Michèle Jean, ex-présidente de la Commission, a bien voulu répondre aux critiques qui lui sont adressées et nous signaler à l'occasion certains éclaircissements.

La planification budgétaire de la CEFA s'élabore en fonction d'un modèle de synergie: décloisonnement et mise en commun des ressources par voie de concertation. Elle préconise une enveloppe globale consolidée au Québec des budgets existants éparpillés dans différents ministères au niveau fédéral et provincial. Les principes du gestionnaire unique et du rapatriement des fonds fédéraux sont massivement endossés par les intervenants. Plusieurs insistent cependant sur le danger de faire reposer tout l'échafaudage du budget, des structures et de la réforme sur la faible probabilité de ce rapatriement. A-t-on construit un projet-bidon, une utopie, diront certains? Le gouvernement va-t-il se servir de ces difficultés pour justifier son inaction?

Ce à quoi M. Jean réplique que le mandat même de la Commission lui enjoignait de se situer dans la perspective d'un rapatriement des programmes fédéraux.

*"Or, non seulement le gouvernement fédéral détient le monopole financier, mais en plus il subordonne les activités de formation à des mécanismes de collaboration compliqués, à des règles*

*budgétaires précises, à certains types de formation, à des stagiaires sélectionnés selon ses propres critères et à tellement d'autres contraintes que tout compte fait, l'autonomie de la province est extrêmement restreinte dans le domaine de l'éducation des adultes."*

*(CEFA, p. 625)*

Loin de miser sur un miracle, elle rappelle que le Québec a déjà réussi à rapatrier et à administrer totalement certains programmes, comme l'assurance-maladie en 1964... Le rapatriement n'exige pas l'injection de fonds nouveaux: cet argent est déjà investi au Québec. Il existe de nombreuses formules de négociation qui n'impliquent pas forcément l'imposition par Ottawa de versements conditionnels. Plusieurs scénarios sont possibles: la conjoncture politique, de même que les gouvernements en place, peuvent changer. De toute façon, ajoute-t-elle, nous n'avons pas le choix: la bataille est à livrer. Le fédéral s'ingère massivement et de façon déterminante dans tout le champ de l'éducation, sous prétexte d'intérêts économiques nationaux. En décloisonnant les types de formation (formation reliée à l'emploi, sociale et culturelle) et en démontrant les liens qui les unissent, la CEFA propose une politique globale de l'éducation des adultes qui nécessite la direction d'un gestionnaire unique au Québec.

*"D'ailleurs, le Québec est conscient, depuis fort longtemps, des difficultés que pose cette ingérence du gouvernement fédéral dans un domaine qui relève de la compétence provinciale. Cependant, en rattachant la formation professionnelle des adultes à son ministère du Travail, le Québec, d'une certaine façon, a*

*entériné l'approche "main-d'oeuvre" proposée par le gouvernement fédéral, approche qui autorise ce dernier à gruger de plus en plus les compétences provinciales en éducation."* (CEFA, p. 561)

Les organismes acquiescent généralement à trois autres aspects de la planification budgétaire de la Commission: l'objectif d'identifier les fonds alloués à l'éducation des adultes dans différents ministères et organismes gouvernementaux, par l'adoption de budgets "pro forma".

*"429. Que l'on assure à l'organisme central de l'éducation des adultes les moyens de coordonner les programmes d'intervention éducative des divers ministères et des organismes gouvernementaux (par exemple, en lui fournissant entre autres, leurs budgets "pro forma" affectés à l'éducation), afin d'assurer une utilisation maximale des ressources de l'État dans le domaine de l'éducation des adultes; qu'en ce sens, ces programmes fassent l'objet d'avis de la part de l'organisme central, avant leur mise en oeuvre."*

Le choix de financer l'offreur de service plutôt que le demandeur; l'attribution de pourcentages du budget à certains secteurs comme l'alphabétisation, les services à la collectivité, l'éducation populaire autonome.

Par contre, les prévisions budgétaires de la Commission ont soulevé beaucoup de critiques et d'interrogations.

---

*(...) "la Commission croit que la part du budget québécois consacrée à l'éducation (29%) doit demeurer la même et que la partie de ce budget dévolue à l'éducation des adultes doit augmenter. Elle croit aussi que le Québec doit rapatrier les fonds fédéraux consacrés à la formation reliée à l'emploi et s'attacher à coordonner et à harmoniser ses propres programmes afin d'optimiser l'utilisation des ressources."*  
(CEFA, p. 613)

---

On devra mettre en oeuvre diverses mesures de redistribution et de transferts de ressources financières et humaines rendues disponibles grâce à la réforme envisagée. L'ICEA en particulier, est réfractaire à tout plafonnement en éducation, celui-ci pouvant compromettre la politique de démocratisation à peine amorcée. La CEQ abonde dans le même sens et dénonce la compression du secteur régulier en éducation. La Commission s'est par ailleurs fermement opposée à toute coupure en éducation des adultes.

---

*"Le budget du ministère de l'Éducation, qui est de l'ordre de 5 782 150 800\$, s'est accru de 15% en 1981-1982 par rapport à celui de l'année précédente (5 031 606 300\$) (101). L'ensemble du secteur "enseignement" a augmenté dans la même proportion et chacun de ses postes budgétaires s'est vu accorder des sommes supérieures en termes absolus à celles de l'année 1980-1981, sauf un: l'éducation des adultes."*  
(CEFA, p. 669)

---

Elle a largement décrit les effets nocifs de ces dernières. Toute nouvelle initiative en ce sens risquerait de saper les bases même de sa politique. Michèle Jean s'inquiète du fait qu'en l'absence de tout plan d'ensemble, le gouvernement prévoit encore sabrer à l'aveuglette en éducation.

Les organismes ont fréquemment signalé qu'en contexte de coupures, les prévisions budgétaires de la CEFA comportaient plusieurs ambiguïtés qui risquaient d'être dangereusement interprétées par le gouvernement. Ainsi, le budget de l'Office est calculé sur la base des montants attribués à l'éducation des adultes en 1980-81 (année pré-coupure). Ces chiffres doivent être revus et relativisés: des fonds supplémentaires devront être prévus pour améliorer les conditions de travail des éducateurs; le budget de 1982-1983 devra être indexé (25% d'inflation depuis deux ans); de plus, uniquement pour maintenir le volume des services de 1980-81, il faudra financer le nécessaire rattrapage occasionné par les coupures budgétaires. Somme toute, on accepte mal que la Commission se soit elle-même coincée dans une logique d'austérité.

Il est clair que la CEFA a eu le souci de présenter une politique réaliste et "réalisable" dans la conjoncture, affirme Michèle Jean. Cependant, l'ensemble des fonds prévus en éducation des adultes ne se résume pas au budget de l'Office. Celui-ci va gérer directement l'équivalent de \$250 millions en 1980-81. Il a également droit de regard, par le moyen des budgets "pro forma", sur les activités éducatives des autres missions gouvernementales (le gouvernement du Québec aurait affecté en 1979-80 quelque \$387 millions à diverses activités éducatives, selon le tableau 87, pp. 679-683). L'Office peut proposer d'harmoniser ou de modifier ces programmes. De nouveaux fonds, non-comptabilisés au budget de 1980-81 seraient dépensés à partir des milieux de travail (1.5% de la masse salariale) et des milieux scolaires (une partie du 2% aux services à la collectivité). Il ne serait pas étonnant qu'au total, on dispose en éducation des adultes de ressources approchant les \$700 millions.

Deux mesures financières particulières ont aussi attiré l'attention. L'une d'elles, un système de prêts et bourses ouvert aux adultes et aux étudiants à temps partiel, reçoit l'appui de tous les milieux.

---

*"379. Qu'un système de prêts et de bourses pour les adultes québécois sans emploi, désireux de compléter leur formation, soit mis sur pied (incluant les adultes bénéficiant d'un congé sans solde de leur employeur).*

*380. Que ce système s'applique à la fois à la formation "académique" et à la formation "par projet", réalisées à plein temps, à mi-temps ou à temps partiel.*

*381. Que ce système s'applique prioritairement à la formation de base et qu'en conséquence son enveloppe budgétaire soit répartie entre les diverses catégories d'adultes, selon leur niveau de scolarité et leur revenu."*

---

Il en est tout autrement de la proposition de hausser les frais de scolarité à l'université. L'ICEA résume bien le ton des réactions en déclarant que cette position est inacceptable et se passe de tout commentaire.

Interrogée sur cette question, Michèle Jean signale qu'il est prévisible que ces frais augmentent de toute façon, et que la proposition de la CEFA a l'avantage de fixer un objectif de redistribution à cette hausse.

---

*"Lemelin propose une redistribution passant par l'augmentation des frais de scolarité, leur ajustement en fonction des coûts réels afférents à chaque discipline, et une aide accrue accordée aux étudiants par le système de prêts et bourses, augmentée des sommes recueillies en frais de scolarité."*  
(CEFA, p. 689)

---

Une autre possibilité de financement du système de prêts et bourses est à explorer sous l'angle de la fiscalité. (cf. p. 692) Ces débats sur le financement se situent au coeur des enjeux concernant l'avenir de l'éducation des adultes au Québec. La situation actuelle de coupures nous incite à partager cette interrogation de participants à un récent panel sur l'école: "A quoi aura-t-il servi de dépenser 3 millions, le temps de huit commissaires pendant 24 mois et l'énergie de centaines de personnes si le gouvernement laisse s'atrophier ainsi jusqu'à l'extinction ses ressources humaines et matérielles?"

## LE RAPPORT DE LA CEFA:

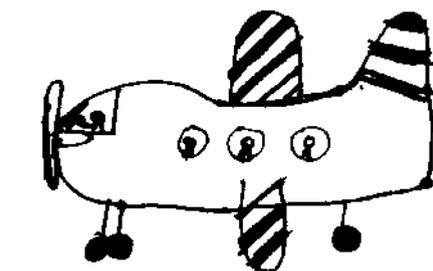
# UN ATERRISSAGE sur le ventre

Le rapport de la Commission Jean a atterri le 25 février sur un terrain à ce point miné qu'il a dû se poser en catastrophe, sur le ventre.

C'est l'image qui nous frappe lorsqu'on met bout à bout les éléments de la situation qui prévaut actuellement. En tout premier lieu, les médias d'information ont couvert la sortie du rapport comme n'importe quel événement d'actualité, ce qui fait que 48 heures après sa sortie, il n'en était à peu près plus question. Du côté gouvernemental, on sait dans quel contexte celui-ci a reçu le rapport: la poussière soulevée par les coupures de budget 81-82 n'est pas encore retombée qu'il annonce pour 82-83 une deuxième année de compressions budgétaires.

Enfin, dans notre camp, nous devons constater que la sortie du rapport n'a pas encore suscité (à la fin mars) les réactions pressenties qu'on aurait pu attendre, étant donné la forte participation des organisations progressistes aux consultations de la Commission.

Même les efforts de l'ICEA pour multiplier les rencontres d'information auprès des groupes et dans les régions n'ont pas eu autant de succès que prévu. De nombreux témoignages indiquent que la cause de cet-



te "lenteur à réagir" soit l'existence d'une sorte de "fossé" entre les préoccupations actuelles des organismes (survivance des services à la collectivité, financement des OVEP, protection des emplois et du pouvoir d'achat du côté des syndicats, etc.) et l'importance en apparence plus théorique ou à plus long terme du rapport.

Dans ce contexte, nous avons maintenu nos objectifs de vulgariser le rapport mais nous pensons surtout que les organismes vont s'approprier le rapport Jean en l'inscrivant dans leur démarche, en l'utilisant comme instrument de défense et de promotion de leurs besoins d'éducation. Le dépôt des crédits 82-83 nous fournit la première occasion d'intervenir dans ce sens, en nous permettant d'opposer les propositions de la CEFA aux décisions budgétaires du gouvernement. D'autres dossiers peuvent nous fournir le même genre de possibilités, comme les propositions fédérales Axworthy de modifications du PFMC, comme le projet de restructuration scolaire, etc. En fait, on peut penser que peu de débats en éducation des adultes dans les années qui viennent pourront avoir lieu sans se mesurer aux recommandations de la CEFA.

## COLLOQUE DE PÉDAGOGIE PROGRESSISTE ET POPULAIRE AU QUÉBEC

7-8-9 mai 1982

UQAM

Depuis plusieurs années déjà, les pratiques de pédagogie progressiste et populaire se sont largement développées au Québec à travers la formation syndicale, l'animation dans les groupes populaires, l'enseignement dans les écoles, etc.

Ce premier colloque de pédagogie progressiste et populaire visera trois objectifs précis:

1. permettre aux intervenants et aux intervenantes de se connaître, de se rencontrer et d'échanger sur leurs propres pratiques;
2. favoriser la formation de groupes de travail au plan régional de même que la mise sur pied d'une structure nationale d'information et d'animation;
3. approfondir une pédagogie adaptée à la culture et au mode de fonctionnement des diverses collectivités.

Pour information:

Secrétariat: Diane Robert (514) 276-8879

Colloque de pédagogie progressiste et populaire  
6813 rue St-Denis Montréal H2S 2S3

L'ICEA déplore la disparition récente de M. Ruby Kidd, l'un des pionniers de l'éducation des adultes au Canada anglais ainsi qu'au plan international. M. Kidd a été notamment l'un des promoteurs du Conseil international de l'éducation des adultes et secrétaire-général de l'organisme pendant plusieurs années.



PHOTO: TOLL STUDIO

J. ROBBINS KIDD  
1915-1982

Ruby Kidd a été l'un des éducateurs d'adultes les plus marquants au Canada et dans le monde pendant les cinquante dernières années.

Né en 1915 à Wapella, Saskatchewan, il a passé son enfance à Gibson's Landing et à Vancouver.

De 1935 à 1947, il a travaillé pour le YMCA, à Montréal, à Ottawa et à New York, tout en continuant ses études à Montréal comme étudiant à temps partiel.

Il a obtenu un doctorat en éducation des adultes en 1947 à l'Université Columbia de New York. Par la suite, il a travaillé pendant quatorze ans au sein de la Canadian Association for Adult Education dont il a été assistant directeur, puis directeur pendant dix années.

De 1961 à 1965, il a occupé diverses fonctions à Ottawa pour le Conseil de recherches dans les humanités, pour le Conseil de recherches en sciences sociales et pour l'Institut canadien d'outre-mer. Pendant ces années, il a contribué au développement international.

Il a été président de la troisième Conférence mondiale de l'éducation des adultes, tenue à Montréal en 1960. Il a aussi participé aux travaux de l'UNESCO en alphabétisation.

En 1966, il fut nommé directeur du département d'éducation des adultes de l'Ontario Institute for Studies in Education. Il est demeuré professeur à ce département jusqu'à nos jours.

Il a créé en 1973 le Conseil international pour l'éducation des adultes.

Ruby Kidd a été l'auteur de plusieurs études et de plusieurs livres sur l'éducation des adultes.

Son influence sur le monde de l'éducation des adultes du Québec a été constante. Son influence à travers le monde a aussi été immense.

L'éducation des adultes aujourd'hui ne serait pas ce qu'elle est si des hommes comme Ruby Kidd n'avaient pas existé.

Il nous a tracé la voie, c'est à nous de continuer.

Claude Touchette  
Andragogie  
Université de Montréal